



AUTOUR DU CLOCHER

INFORMATIONS MUNICIPALES DE LOGELHEIM

Numéro 116 - 3^{ème} trimestre 2024



S'DORF GSCHAFT - ÉPICERIE - CAFÉ - BAR

Vendredi 21 juin, FÊTE de la MUSIQUE, à partir de 18h30 sur le terrain à côté du City-Park.



Musique Live avec 3 groupes : Escape, Too Mobz, Lumber Jack; et la chorale de Logelheim. Bar et petite restauration.

Renseignements et réservation : Marilynne BUCK 07.65.87.62.06

LA RUÉE DES FADAS

La 3^{ème} édition de "La RUÉE des FADAS" se déroulera le **dimanche 30 juin.**

Toutes les associations du village seront présentes, en collaboration avec l'organisateur, pour participer à la sécurité des obstacles et gérer la logistique de l'évènement.

Consulter le site <https://ruedesfadas.fr>

Possibilité de se restaurer sur place, ambiance assurée.



S'DORF GSCHAFT - ÉPICERIE - CAFÉ - BAR

Dimanche 14 juillet, FÊTE NATIONALE, à partir de 11h30 sur le terrain à côté du City-Park.

Au programme : food truck Burger et spécialité asiatique, bar, crêpes, glaces, et jeux... une chouette journée entre amis ou en famille.

Renseignements et réservation : Marilynne BUCK 07.65.87.62.06



ASSOCIATION PERISCOLAIRE "LES P'TITS POTIRONS"

Inscription des enfants et vente de tickets pour la rentrée scolaire 2024/2025

samedi 31 août de 9h30 à 12h00 au périscolaire



Renseignements : Virginie LIGIBELL au 06.30.89.44.00 ou e-mail : thierry.ligibell@wanadoo.fr

PAROISSE ST MAURICE

L'équipe du Conseil de Fabrique organise sa 44^{ème} kermesse le **dimanche 1^{er} septembre à la salle multi-activités**, une messe aura lieu à 10h00.

Une animation "cabaret" ainsi qu'une animation musicale agrémentera l'après-midi.

Deux menus, concoctés par notre restaurateur local, seront proposés.

Adultes : Choucroute garnie ou Joue de porc, fromage et café à 16€

Enfants : Jambon, frites et glace à 8€

Un flyer sera distribué dans votre boîte aux lettres pour les réservations.

Les recettes de la kermesse paroissiale servent à l'entretien de l'église.

Nous espérons vous voir nombreux.

Réservation : Denis MEYER au 06.02.15.77.33
Jacky SITTLER au 06.84.36.15.48
Jean-Paul GROSHAENY au 03.89.22.00.64



Extraits des délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2024

(Sous réserve d'approbation par le conseil municipal lors de sa prochaine séance)

► Budget Primitif 2024

M. le Maire présente les propositions et données financières du budget primitif 2024.

Section d'investissement				Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
16	113 024.14	10	8 900.00	011	246 220.00	70	11 500.00
20	4 000.00	1068	13 134.68	012	159 100.00	73	69 344.00
21	231 500.00	13	174 751.00	014	24 500.00	731	337 150.00
23	95 299.05	021	260 172.19	65	97 800.00	74	85 484.00
001	13 134.68			66	14 530.98	75	20 000.00
				023	260 172.19	002	278 845.17

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	802 323,17 €	
Section d'investissement	456 957,87 €	

Considérant les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés adopte le budget primitif 2024 de la commune de Logelheim en équilibre réel et sincère, tel que ci-dessus mentionné.

► Fixation des taux d'imposition des Impôts Locaux

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est à nouveau voté. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 272 297.- € à percevoir au titre des contributions directes, le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas modifier les taux des impôts locaux et de ne pas modifier les taux des impôts locaux.

	Taux % 2024	Produit en résultant €
Taxe d'habitation	8.45	1 825.- €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.02	247 248.- €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55.56	23 224.- €
		272 297.- €

► Voirie communale et Alignement rue Grendel

M. le Maire informe que la municipalité est de plus en plus confrontée à des remontées des habitants au sujet de la chaussée détériorée rue Grendel. Il est à noter que la commune ne peut pour l'heure intervenir sur cette rue dans la mesure où la problématique des alignements n'est pas encore réglée. Si l'alignement physique a bien été réalisé par la majorité des propriétaires par le déplacement de leur clôture, la partie administrative n'est pas encore régularisée. Aussi, la municipalité qui avait diligenté un notaire pour établir les actes de rétrocession de terrain, se substituera au notaire par le biais d'un acte administratif pour résoudre cette situation le plus rapidement possible. En accord avec le notaire et suite à transmission d'un modèle d'acte, la rédaction des documents est en cours. Une information sera transmise aux habitants pour la signature des documents.

Site de valorisation des déchets verts d'Appenwihr

Une réunion d'échange a eu lieu le 28 mai concernant la mise en place d'une association qui, nous vous le rappelons, permettra à chacun de s'impliquer et d'assurer la viabilité du site.

A la suite de cette réunion le bureau a été constitué:

**Présidente : Valérie SCHMIDT (Appenwihr) Trésorier : Didier SZYLOWICZ (Logelheim)
Secrétaire : Didier SUTY (Appenwihr) Assesseurs : Joseph KAMMERER / Corinne BIRGAENTZLE (Logelheim) / Thierry ROTH / Thierry SAUTIVET (Appenwihr).**

SOCIETE DE QUILLES ESPOIR LOGELHEIM

Une saison mitigée en demi-teinte.

Alors que l'équipe IV s'est dirigée lentement mais sûrement vers le terme du championnat en toute tranquillité, il en a été d'une toute autre affaire pour les trois autres équipes !

Si l'équipe fanion a manqué la montée à la dernière journée au grand dam de tous, l'équipe III réussit à intégrer la division I pour la première fois de l'histoire du club.

Malheureusement, l'équipe II l'y rejoindra suite à sa défaite lors de l'ultime match.

À souligner, les 2^{ème} et 3^{ème} places d'Enzo LESAGE et Fabio RUFFENACH au championnat de France Junior !

La Piste de Quilles sera ouverte à toutes et tous les jeudis 27/06, 11/07, 25/07, 08/08, 22/08 et 05/09. N'hésitez pas à franchir le pas de la porte pour venir essayer ce jeu qui est le nôtre. Convivialité et bonne humeur seront au rendez-vous !

Nous tenons également à vous remercier pour votre participation à nos dernières Épicuriales du 14 avril qui ont, semble-t-il, mis tout le monde d'accord à notre plus grande joie.

Dans l'attente de vous retrouver très rapidement, un bon été à toutes et à tous

Contact e-mail : haen.j-maurice@orange.fr ou "Espoir Logelheim" sur Facebook



LOYALA FITNESS

Notre saison sportive touche à sa fin. **Nous vous donnons rendez-vous pour la reprise le mercredi 11 septembre à la salle multi-activités à partir de 18h00 pour la séance Bien-être et à 19h15 pour le Full-Body Pilâtes.**



Nouveauté : à partir du jeudi 12 septembre de 10h00 à 11h00 session Bel Age : posture, orientation, équilibre, mémoire, lâcher-prise... Venez tester deux cours d'essai offerts.

L'association vous souhaite de passer un bel été sportif

Renseignements : Patricia KISSY au 06.70.43.33.37

ASSOCIATION THÉÂTRE "LOGELER FINKA"

Les "LOGELER FINKA" vont interpréter cette année une pièce intitulée "Nix Amore am Lago Maggiore" de Bernd GOMBOLD

Les représentations auront lieu aux dates suivantes :



Vendredi	Samedi	Dimanche
	26 octobre	27 octobre
1 ^{er} novembre	2 novembre	3 novembre
	9 novembre	10 novembre
	16 novembre	17 novembre
22 novembre		

La pré-vente sera ouverte le samedi 7 septembre de 16h00 à 19h00
salle Léonard HAENN – 1 rue de Dinsheim. Règlement par chèque.

Hoppla à bientôt, Un vergasa net "Lachà esch gsund"

Congés d'été : Le secrétariat de mairie sera fermé du **19 au 31 août**
Une permanence sera assurée le samedi de 11h00 à 12h00

En cas d'urgence, vous pouvez joindre : M. Joseph KAMMERER , Maire : 06.26.08.35.07
M. Roger GROSHAENY , 1^{er} Adjoint : 06.84.72.25.32
Mme Corinne BIRGAENTZLE , 2^{ème} Adjointe : 06.85.38.23.49
M. Jacky SITTLER , 3^{ème} Adjoint : 06.84.36.15.48

S'DORF GSCHAFT - ÉPICERIE - CAFÉ - BAR



Côté Bar :

- Les jeudis 25 juillet et 8 août **AFTER WORK** de 17h00 à 20h30
Happy Hours sur les bières pressions et soft et de quoi combler les petits creux.
- Vendredi 6 septembre **SOIRÉE PIZZA**, à partir de 18h30, pizza faite maison, sur réservation.

Côté Épicerie :

- Dimanche 28 juillet **PETIT DÉJEUNER** de 8h00 à 10h30
Buffet à volonté, sucré, salé, produits locaux et faits maison, sur réservation 15€

Notez également le rendez-vous pour la 3^{ème} édition du **Marché Nocturne** qui aura lieu le samedi 12 octobre à partir de 16h00

Renseignements Marilyne BUCK au 07.65.87.62.06

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH OPERATION DESAMIANTAGE



La communauté de communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) renouvelle à **l'automne 2024, l'opération de déstockage d'amiante-ciment pour les particuliers**. Comme les années précédentes, les éléments en amiante/fibrociment doivent être démontés et conditionnés par les usagers dans le respect des règles de sécurité propres à ce type de matériau. La CCARB organisera uniquement le regroupement en vue du transport et du traitement de ces déchets.

Le **coût de transport** et les **équipements de protection individuelle** (gants, masque, combinaison) **et de conditionnement** (film spécial amiante, big-bag) sont entièrement financés par la communauté de communes. Le **coût de traitement** est, quant à lui, financé à hauteur de 50% par la CCARB et 50% par l'utilisateur, **dans la limite d'une tonne**. Au-delà d'une tonne, le traitement est entièrement à la charge de l'utilisateur.

Les inscriptions sont à faire auprès de la communauté de communes **avant le 15/09/2024**. Vous recevrez dès lors, un courrier ou mail d'information précisant les conditions, dates de retrait des équipements de protection et de conditionnement, ainsi que les dates de dépôt de l'amiante au lieu indiqué.

Pour s'inscrire, veuillez contacter la communauté de communes au 03.89.72.02.54

LE RENDEZ-VOUS DES COPAINS

N'oubliez pas de noter dans votre agenda

- **tous les mardis** Soirée **TARTES FLAMBEES**,
- **tous les vendredis** Soirée **BRASERO**

Pour tout renseignement ou réservation, contactez le restaurant au 03.89.24.96.14



NOUVEAUTE A LOGELHEIM

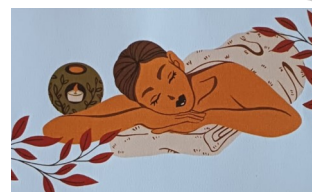
PAUSE BOHEME POUR SOI M'AIME—CHEZ SANDRINE

Massage abhyanga à l'huile chaude.

Pratique ayurvédique de l'Inde.

Rééquilibre les centres énergétiques. Vertu relaxante, apaise le système nerveux, améliore le sommeil et renforce la concentration. Vertu énergisante, stimule la circulation sanguine, lymphatique et renforce l'immunité.

Pour tout renseignement ou réservation, contactez Sandrine au 06.34.65.34.42



Rappels sur les règles de civisme à respecter dans notre village :

⇒ **Nuisances sonores** : l'article 1 de l'arrête Municipal n°10/2023 précise que les travaux de bricolage, de jardinage ou d'activité professionnelle réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée, telles que tondeuses à gazon à moteur électrique ou thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc. ne sont autorisés que dans les créneaux horaires suivants :

- ⇒ les jours ouvrables : de 7h00 à 19h00,
- ⇒ les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- ⇒ les dimanches et jours fériés : interdiction.



Le non respect de cette règle peut entraîner une contravention de 135€ à 750€

⇒ **Les chiens sont à tenir en laisse pendant leur promenade dans le village et sur la digue de l'ILL du 15 avril au 30 juin (période de nidification)**. En dehors de cette période, les chiens doivent être à portée de voix sur les digues. Par ailleurs, éviter que les aboiements de vos chiens ne génèrent des nuisances dans votre voisinage.

⇒ **Les déjections canines doivent être ramassées** afin de laisser nos espaces verts et aires de jeux propres. Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe et du civisme!



Le non respect de cette règle peut entraîner une contravention de 135€ à 750€

⇒ **Les parkings publics ont pour vocation de faciliter le stationnement des véhicules au sein d'un lotissement**. Il arrive fréquemment que des riverains utilisent cet espace comme un parking privatif et de fait ces propriétaires peu scrupuleux pénalisent l'ensemble des citoyens.

⇒ **Le stationnement est considéré comme abusif** si un véhicule stationne en un même point de la voie publique, pendant plusieurs jours.



Le non respect de cette règle peut entraîner une contravention de 35€ à 150€

BRIGADE VERTE 7j/7 au 03 89 74 84 04

STOP!
AUX INCIVILITÉS

PLAN CANICULE DU DEPARTEMENT RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES



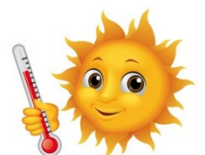
Quels sont les effets de la chaleur ?

Maux de tête, crampes, nausées, fièvre > 38°C, vertiges, propos incohérents.

BON À SAVOIR : à partir de 65 ans ou en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il vous suffit de contacter la mairie.

Comment se protéger ?

- restez au frais chez vous ou dans un lieu rafraîchi, fermez les volets et fenêtres
- buvez de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- mouillez vous le corps,
- privilégiez les activités douces,
- mangez frais et équilibré, évitez de boire de l'alcool.



ATTENTION sont particulièrement concernés : les femmes enceintes, les enfants en bas âge et les personnes âgées. Si vous prenez des médicaments, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.



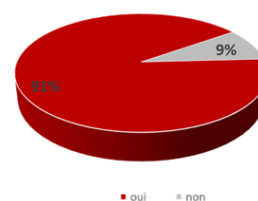
Soucieux de prendre en considération l'opinion de nos citoyens et leur bien-être, nous avons réalisé un sondage sur l'extinction de l'éclairage public dont voici les résultats:.

⇒ **Sur 399 foyers sollicités, seuls 89 coupons réponses nous ont été retournés soit un taux de participation de 22%.**

La décision d'extinction de l'éclairage public est une décision :

⇒ **80** personnes ont trouvé la démarche positive

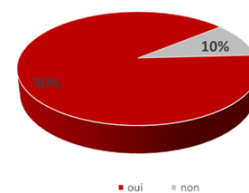
⇒ **9** personnes ont trouvé la démarche négative



Doit-elle être reconduite?

⇒ **80** personnes pensent que l'extinction doit-être reconduite

⇒ **9** personnes sont opposé à son renouvellement

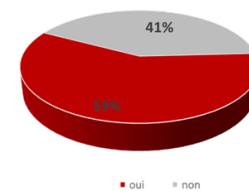


Si Oui, avec la même modalité, extinction totale entre 23h00 et 5h00

Uniquement 82 réponses

⇒ **48** personnes veulent conserver les modalités

⇒ **34** personnes souhaitent un changement des modalités



Si Non, quelle modalité vous semble la plus appropriée?

Plusieurs modalités exprimées dans les coupons réponses

⇒ **21** personnes sont pour l'extinction totale entre minuit et 5h00, tous les jours

⇒ **15** personnes souhaitent l'extinction totale entre minuit et 5h00 tous les jours SAUF le week-end (vendredi, samedi et dimanche)

⇒ **9** personnes souhaitent l'extinction totale entre minuit et 5h00 des axes secondaires et maintien du système d'alternat Grand'Rue et rue d'Appenwihr avec baisse d'intensité LED

Au vu des résultats du sondage, les modalités d'extinction de l'éclairage public resteront inchangées